



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 19 mai 2022

Investissements d'avenir : signature de la convention régionale du programme d'investissements d'avenir (PIA4) entre l'Etat, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bpifrance et la Banque des Territoires : 74 millions d'euros pour accompagner l'innovation dans les start-ups et PME régionales

Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France, Christian Bodin, Président directeur général de l'EPIC Bpifrance, Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, et Alexis Rouque, directeur régional de la Banque des Territoires ont signé la convention quadripartite du volet régional du quatrième Programme d'investissement d'avenir (PIA4), sous l'égide du secrétariat général pour l'investissement.

Le volet PIA régionalisé conjugue les forces du PIA mises en œuvre par les services régionaux de l'Etat, et celles des Régions. Le PIA accompagne la formation, la recherche et sa valorisation industrielle, en soutenant l'investissement innovant ; les Régions apportent leur connaissance des territoires et des besoins des acteurs économiques locaux.

LE PIA RÉGIONALISÉ

Lancé en 2017 dans le cadre du PIA3, le PIA régionalisé est doublé dans le cadre du PIA4 (2021-2025), passant de 250 à 500 millions d'euros. Le principe reste identique : 1€ investi par une Région pour 1€ investi par l'Etat. Le PIA régionalisé mobilisera ainsi 1 Md€ de fonds publics. La logique de co-investissement et de co-décision État-Région permet de donner une place centrale aux acteurs locaux pour soutenir l'innovation dans les PME, au cœur des territoires.

Les principes qui ont fait le succès du PIA régionalisé précédent sont confirmés. L'Etat et la Région choisissent une déclinaison régionale spécifique à ce volet. Ce dispositif est géré localement en fonction des priorités de l'Etat, en cohérence avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), le contrat

de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et le Plan climat régional.

Le PIA régionalisé comporte quatre axes d'intervention pour lesquels une approche commune entre l'État et les Régions paraît particulièrement pertinente :

- Projets d'innovation
- Accompagnement et transformation des filières
- Projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) – I-Démo régionalisé
- Projets d'ingénierie et de formation professionnelle.

LE PIA4 REGIONALISE EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

74 M€ seront ainsi mobilisés à parité conjointement par l'État et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur jusqu'en 2025, sur une enveloppe nationale de 1 milliard € répartis entre l'Etat et les Régions. Le financement est réalisé sous la forme de subventions et/ou d'avances remboursables, défini spécifiquement dans chacun des axes d'intervention ci-après. La convention régionale précise les modalités de mise en œuvre du PIA régionalisé.

Bpifrance et la Banque des Territoires interviennent en tant qu'opérateurs pour l'instruction et la contractualisation liées aux décisions prises par l'État et la Région. Bpifrance agit en tant qu'opérateur des projets d'innovation, de recherche et de développement ainsi que les projets de filières.

À ce stade, il a été décidé par l'Etat et la Région de ne pas doter financièrement l'action « Projets d'ingénierie et de formation professionnelle ». Pour autant, cet axe pourra être activée aisément en fonction des besoins locaux, qui pourraient émerger puisque déjà pris en compte dans la convention quadripartite Etat/Régions/Opérateurs.

LES PROJETS D'INNOVATION

Cet axe vise à accélérer l'émergence d'entreprises leaders dans leur domaine et pouvant prétendre à une envergure au moins nationale. Pour cela, l'action soutient les projets de recherche et de développement individuels les plus innovants et les plus ambitieux, portés par les *start-ups* et les PME ou ETI à fort potentiel de croissance du territoire régional. Les thématiques auxquelles répondent ces projets innovants sont en cohérence avec le SRDEII. Cet axe concerne des projets dont l'assiette des dépenses minimum est de 150 000 € pour les PME et 300 000 € pour les ETI et sollicitant un soutien public compris entre 75 000 € et 500 000 €.

Cet axe innovation est doté conjointement par l'État et la Région de 33 M€ (jusqu'en 2025). Dans ce cadre, un appel à projets est ouvert en continu depuis le 16 mai 2022.

ACCOMPAGNEMENT ET TRANSFORMATION DES FILIERES

Cet axe vise à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures partagées de recherche et développement, de tests ou d'essais. Les projets soutenus doivent démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs PME ou ETI issues de cette filière. L'action régionalisée se limite aux projets dont l'assiette est supérieure à 400 000 €, pour un soutien public maximum de 5 M€.

Cet axe filière est doté conjointement par l'État et la Région de 18 M€ (jusqu'en 2025). Dans ce cadre, un appel à projets est ouvert en continu depuis le 16 mai 2022 avec un rythme de deux relèves annuelles.

LES PROJETS COLLABORATIFS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Cet axe soutient les projets collaboratifs de recherche et développement conduits par un consortium de deux partenaires industriels ou de services au minimum (dont une PME ou ETI)

et un partenaire de recherche. Il a pour objectif de renforcer les positions des acteurs industriels et de services sur les marchés porteurs afin de conforter ou de constituer un tissu de relations industrielles collaboratives durables et pérennes de grandes, moyennes et petites entreprises. Des retombées économiques directes et indirectes sont attendues, en particulier en faveur des PME.

Afin d'assurer une bonne articulation avec les autres dispositifs nationaux, l'assiette de dépenses des projets de cet axe est comprise :

- entre 500 k€ et 4 M€ pour les projets intrarégionaux
- entre 1 M€ et 4 M€ pour les projets interrégionaux.

Cet axe est doté conjointement par l'État et la Région de 23 M€ (jusqu'en 2025). Dans ce cadre, un appel à projets sera ouvert en continu à compter du 20 juin 2022 avec un rythme de deux relèves annuelles.

Contacts presse

Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur

Service Régional de la Communication
Interministérielle
04 84 35 40 00

pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Service de presse
04 91 57 51 64

servicedepresse@maregionsud.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

Banque des Territoires Provence Alpes Côte d'Azur – Groupe Caisse des Dépôts

Esther Even : Chargée de Communication et du mécénat

Direction régionale Paca

04 91 39 59 07

esther.even@caissedesdepots.fr

Bpifrance

presse@bpifrance.fr

À propos du Programme d'investissements d'avenir

Le plan d'investissement France 2030 :

- **Traduit une double ambition audacieuse** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence.
- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via une procédure ouverte, exigeante et sélective pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat, dans la continuité des Programmes d'investissements d'avenir et du plan France Relance.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : [@SGPI_avenir](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

A propos de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'innovation est une des clés pour accompagner la transformation de l'économie régionale et la préparer aux grands défis de demain, notamment sur les enjeux environnementaux, écologiques et énergétiques. Récemment entrée dans le top 3 des Régions les plus innovantes de France et décorée du prix des Régions européenne entreprenante, la Région Sud affirme sa volonté de devenir la Région la plus innovante d'Europe. Ainsi, le PIA 4 représente un engagement 5 fois supérieur au précédent, assurant ainsi la mobilisation de 74 millions d'€ au service de l'innovation sous toutes ses formes en région Sud. Être le premier partenaire des entreprises, c'est aussi créer du lien pour trouver ensemble les solutions qui feront demain.

Plus d'informations sur : <https://www.maregionsud.fr/> @maregionsud

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.


Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : <http://www.bpifrance.fr> @Bpifrancepresse

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  @BanqueDesTerr